

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, Juge des Référés
En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2500521	RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Référé suspension - Demande au juge des référés 1°) de prononcer la suspension de l'exécution de l'arrêté n°267/25 du 08/10/2025 par lequel le maire de la commune de Teva I Uta l'a radié des cadres en sa qualité de chef de la police municipale ; 2°) d'ordonner de le rétablir dans ses fonctions à compter de la date de la décision.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A.. B..	SELARL GROUPAVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE TEVA I UTA	Le Maire

02)	DOSSIER N° 2500522	RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Demande au juge des référés de prononcer la suspension de l'exécution de l'arrêté n° HC/122/IDV du 03/10/2025 par lequel le haut-commissaire de la République en Polynésie française lui a retiré son agrément en qualité de chef de la police municipale de la commune de Teva I Uta.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A.. B..	SELARL GROUPAVOCATS
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 28/10/2025
Le président du tribunal